Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-200012102-20261021-DEC20261002-AR

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

DECISION DU PRESIDENT
N° 2026-10-02
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

NATURE DE L'ACTE : DECISION EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE N°2026-08 « ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DES USSES : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, DANS LA CONCERTATION ET DANS LA COMMUNICATION »

RES-ECO-2 / PTGE

Le Président du Syr'Usses, Jean-Yves Mâchard,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la commande publique ;
VU la délibération du Comité Syndical n°2026-06-02 en date du 03 juin 2026 relative aux délégations consenties au Président par le Comité Syndical et au Vice-Président en cas d'empêchement du Président, et notamment son alinéa 9° « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et la remise de pénalités, et le règlement des marchés publics, marchés subséquents et accords-cadres, marchés allotis ou non, ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget et selon les seuils suivants :

Nature du marché	Signature du marché par le Président, sans décision	Seuils de décisions du Président	Seuils de délibérations du comité syndical
Fournitures et services	≤ 3 000 € HT	Jusqu'à 216 000 € HT	≥ 216 000€ HT
Travaux	≤ 10 000 € HT	Jusqu'à 400 000€ HT	≥ 400 000€ HT

VU la décision n°2026-06-02 du 25/06/2026 portant sur la demande de subventions auprès des financeurs publics pour le financement de ce marché **;**
VU le budget primitif 2026 adopté le 12/03/2026, et ses décisions modificatives le cas échéant ;

CONSIDERANT la fin et le bilan du projet de gestion de la ressource en eau (PGRE) des Usses et la volonté de réaliser un nouveau Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant des Usses *;*
CONSIDERANT la nécessité de concerter à l'échelle du territoire et pour ce faire, le besoin de recourir à une prestation externe pour aider dans le processus d'élaboration du PTGE ;
CONSIDERANT la consultation portant sur ledit marché « Elaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin versant des Usses : accompagnement technique, dans la concertation et dans la communication », effectuée dans le journal d'annonces locales le Dauphiné libéré de Haute-Savoie, sur le site internet du syndicat et sur la plateforme www.marches-publics.info, du 10/07/2026 au 27/08/2026 ;
CONSIDERANT que 5 offres ont été reçues dans les délais ;
CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission interne des marchés du 13/10/2026 ;

DÉCIDE

Article 1 :
De valider le choix de la commission interne des marchés.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-200012102-20261021-DEC20261002-AR

Article 2 :
D'attribuer le marché N°2026-08 « Elaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin versant des Usses : accompagnement technique, dans la concertation et dans la communication », à **ACTeon**, N° SIRET : 481 460 194 00030, domiciliée au 5 place Sainte Catherine, 68000 COLMAR ; dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Type de procédure : Marché public de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée
- Durée : 11 mois à compter de la date de notification
- Reconduction : non
- Montant : 59 780€ HT/ 71 736 €TTC

Article 3 :
De signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce présent marché.

Article 4 :
La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Article 5 :
Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du syndicat de rivières.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur le comptable public assignataire et publiée sur le site internet du Syr'Usses.

Fait à Bassy 21 octobre 2026

Le Président du Syndicat de Rivières les Usses,
Jean-Yves MÂCHARD